

ABONNEMENT

Un an... 13 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 26 OCTOBRE

A la Rigolade!

C'était entendu, convenu : ILS (Goblet, Guesde et leurs succédanés) devaient tout chambarder à la première séance : du ministère on faisait une bouillabaisse, de M. Casimir-Perier une charpie d'hôpital ; et, le soir, tous les condamnés vivaient encore ! C'était navrant. Goblet Jérémie n'en revenait pas et s'en arrachait trois cheveux, en ronchonnant contre M. Grousset qui avait raté la cible et contre ses propres fidèles dont l'organe vocal et boucanesque s'était rouillé pendant les vacances. On ne vit jamais pareil fiasco : l'aspect de nos pauvres « socios » déconfits eût arraché quelques larmes de commisération à M. Arthur Meyer, peut-être même à M. de Cassagnac.

Pensez-donc : M. Goblet venait de crier quelques jours auparavant, — en plein Salon des Familles, sur les rives du lac Saint-Fargeau où il se complait, en ses jours de mélancolie, de « rêver de gloire et de jeunesse », à prodiguer aux canards meublant cette lagune pestilentielle, les croûtes rassises qu'il emmagasine, dans ce but philanthropique, sur les planches extrêmes de son office, — il venait, se rappelant le flamme qui, dans le Jules-César de Shakespeare, jette au proconsul l'avis suprême avant l'enfoncement du couteau de Brutus, le premier des Caserio : « César, prends garde aux ides de Mars ! » ; il venait, disons-nous, de fulminer, pardessus la tête de ses convives et tourné du côté de l'Elysée, sa vertigineuse apostrophe : « Dupuy, sale Auvergnat, prends garde aux ides de novembre ». Et sa foudre avait raté ! Dupuy continuait, intact, de mesurer le charbon et de monter l'eau de M. Casimir-Perier ! Tenir là, au bout de sa pelle, un joli meulon de terre ; se préparer à le flanquer, l'âme épanouie, sur le cercueil d'un intime ennemi politique et, au moment où tombe le premier gravat, voir le trépassé déclouer sa boîte d'un coup de pied qui se prolonge jusqu'au bas de vos reins, avouez que c'est trop fort de chicorée.

Je reconnais, sans barguigner, que, pareil à ces malades anarchistes qui s'enragent à vivre envers et contre toutes les ordonnances médicales, M. Dupuy tombait, avant-hier, M. Grousset en dépit de tous les réglemens concernant la lutte à g... bouche plate, et des us les plus stricts du parlementarisme ; que la tricherie saute aux yeux et qu'il sera extrêmement facile, pour peu que la Chambre conserve six liards de probité, de faire annuler la rencontre et de provoquer une seconde épreuve. Seulement, la Chambre trouvera-t-elle les six blancs de probité nécessaires pour organiser une nouvelle passe d'armes ? Admettons qu'elle ne possède même pas cette minime obole, une ressource persiste pour M. Goblet. Les ides de novembre ne sont point encore passées, cher maître. Vous avez tiré votre coup d'arquebuse un mois trop tôt. Remettez la mitraille à la juste époque annoncée et, certainement, « le Dieu des Juifs ne l'emportera pas », comme il eût la tarpi-tude de faire pour cette malheureuse Athalie !

Et si vous saviez quelle folle, quelle indécente joie s'est emparée de la Chambre après l'achoppement de ce pauvre M. Grousset ! un vent de rigolade furieuse, populacière, canaille si j'osais m'exprimer ainsi, soufflait sur les fronts et embrasait les cervelles même de nos députés corrects, irréprochables, qui ont légitimement dérobé à feu Delacour le vaudeviliste, son qualificatif de « triomphe de la tenue ». La Chambre, oui, je ne m'en délis point, présentait à cette heure un spectacle à fendre les âmes simplement honnêtes. Le vertigo les empoigna, du plus haut placé au plus infime ; et alors, on vit les huissiers signoler des cancanes incestueux dans les couloirs ! On fit plus que de voir : on entendit M. Burdeau, le président de la Chambre, fredonner d'une intelligible voix, quand M. Denis risqua le pied sur l'escalier de la tribune, ces vers d'une chanson abjecte qui recule, on ne sait où, les bornes de la pudeur :

Laissez les taureaux à leurs... maires,
Et tâchez de nous fieler la paix.

M. de Bernis risqua d'horribles calembours après que M. Fabrot eut grint la terrifiante complainte de l'amnistie. Puis, pour couronner cette explosion de licence dont eût rougi la décadence romaine, M. Denis, un homme dont l'attitude modeste et réservée faisait le juste orgueil de l'assemblée, M. Denis gravit les bâtons de la cage aux perroquets, prit sa lyre... non, but un verre d'eau sucrée et chanta les infamies suivantes — que je reproduis en claquant des dents par tout mon être — à propos d'une course de taureaux à Dax et de la révocation du maire de cette ville.

« La course en question eut lieu le 14 octobre, dans des conditions fort originales. Dès le matin, toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement avaient envahi la ville.

« La course devait avoir lieu à trois heures de l'après-midi. A midi, le syndicat envoya des gamins dans tous les quartiers de la ville pour avertir les habitants qu'une course serait donnée pendant que les gendarmes déjeunaient.

« La foule, avertie, accourut en toute hâte aux arènes. Le taureau sortit du toril ; le torero s'avança sur l'arène. Le commissaire de police s'élança pour l'arrêter et dresser procès-verbal.

« Le commissaire marchait pour protéger le taureau, mais le taureau se rua sur lui et le commissaire prit la fuite.

« En décampant, il ouvrit la porte des arènes et le taureau s'enfuit, poursuivi par le torero qui suivait le commissaire avec une pique incommensurable. Puis venaient tous les enfants, les mères à leur poursuite, la foule des spectateurs et vingt gendarmes au trot pour maintenir l'ordre.

« La police fut très heureuse que le torero voulût bien mettre à mort le taureau pour éviter le danger que la foule courait.

« Depuis lors, nous sommes traités un peu en ville conquis, et l'on nous fait expier cette innocente farce. Dax est occupé en permanence par la gendarmerie.

« Il faut vous dire que ces gendarmes sont de fort braves gens.

« Ils passent la journée à jouer aux cartes, à boire le petit vin des Landes. Le soir, après dix heures, quand les Dacquois sont couchés, ils font des patrouilles pour dissiper les attroupements.

« On a demandé au sous-préfet la raison de toutes ces bêtises. Il a répondu que c'était parce que nous avions un Gouvernement fort qui voulait être respecté. »

Vous me permettrez de m'arrêter sur cette dernière incongruité : je ne saurais en transcrire davantage, et la plume me tombe toute seule des doigts.

Ah ! vous voulez rigoler, messieurs les députés ? Attendez un peu : je vais appeler M. Goblet pour qu'il vous aide.

Chambre des Députés

Séance du 25 octobre

Discussion sur les raisins secs

M. Brousse soutient sa proposition tendant à fixer le droit sur les raisins secs à 25 francs au tarif minimum et à 40 francs au tarif maximum.

M. Charles Roux conteste la valeur des chiffres cités par M. Brousse et expose la législation sur les raisins secs qui ont rendu, dit-il, à l'alimentation et à l'industrie française des services trop méconnus aujourd'hui.

M. Roux invite la Chambre à repousser les tarifs proposés par la Commission des douanes.

M. Gruet combat la surtaxe qui, d'après lui, ne sera d'aucune utilité sérieuse pour l'industrie vinicole et présente de grands inconvénients.

M. Lourties prend la parole. Il est partisan d'une protection suffisante, mais il protestera toujours contre les exagérations de tarifs. Si le gouvernement propose le droit minimum de 25 fr. et le droit maximum de 40 fr., c'est qu'il considère que ces tarifs équivalent à ceux auxquels sont soumis les vins étrangers. M. le ministre du commerce espère que la Chambre voudra bien les voter.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Par 330 voix contre 184, la Chambre décide qu'elle passera à la discussion de l'article unique du projet.

Cet article fixe à 25 fr. le droit minimum et à 40 fr. le droit maximum sur les raisins et les autres fruits secs destinés à faire des boissons.

M. Sibille rouvre la discussion générale en combattant le projet de la Commission. Qu'on frappe, si l'on veut, d'une taxe de 3 fr. par hectolitre les vins fabriqués chez nous avec du raisin sec, mais qu'on ne surtaxe pas les fruits dont les pauvres gens font des boissons à leur usage.

M. Viger, ministre de l'agriculture, répond que le gouvernement ne peut abandonner les cultivateurs qui ont si vaillamment lutté et fait de si grands sacrifices pour reconstruire le vignoble français.

Il faut désaccoutumer les populations de boire ces prétendus vins de raisins secs qui, le plus souvent, ne sont que d'affreuses mixtures dont les alcools toxiques forment le principal élément.

La Chambre doit voter la surtaxe proposée par sa Commission.

M. Jourde soutient un amendement tendant à exempter du droit de 25 ou 40 francs les fruits secs affectés à la consommation familiale.

M. Turrel combat l'amendement.

Comment la douane pourrait-elle distinguer les fruits destinés à la consommation familiale de ceux destinés à l'industrie ? La taxe devient inapplicable.

L'amendement Jourde est repoussé par 247 voix contre 184.

Un amendement de M. Roux tendant à réduire à 15 et 25 francs le droit sur les raisins et fruits secs destinés à la table, à la pâtisserie et à la consommation familiale, est repoussé par 258 voix contre 218.

L'article unique du projet de la Commis-

sion et du gouvernement est adopté par 309 voix contre 190.

Samedi, séance publique.

La Maladie du Tsar

Les dernières nouvelles reçues par l'ambassadeur de Russie portent que l'état du Tsar est resté stationnaire depuis le dernier bulletin médical publié.

Londres, 25 octobre. — D'après des dépêches reçues à Darmstadt, le Tsar a diné hier avec sa famille ; et l'après-midi, comme il faisait beau, il s'est fait transporter sur la terrasse.

Cologne, 25 octobre. — On dit, ici depuis hier, que les médecins espèrent pouvoir conserver la vie au Tsar encore pendant deux ou trois semaines. L'Empereur a, dit-on, transmis, il y a cinq jours, la signature au grand-duc héritier.

Berlin, 25 octobre. — L'ambassade de Russie à Berlin fait savoir que les dernières nouvelles qu'elle a reçues de Livadia n'indiquent pas de changement dans l'état de santé du Tsar qui s'était, d'après les dépêches précédentes, légèrement amélioré.

Le Tsar a reçu les sacrements.

Les forces du Tsar étant très faibles, les professeurs Leyden et Zakharine ont recherché les moyens d'activer l'appétit de l'auguste malade, mais jusqu'ici l'Empereur n'a pu prendre par jour plus de deux litres de lait, seule nourriture qu'il lui soit possible d'absorber.

De son côté, le Figaro a reçu le télégramme suivant d'Odessa, 24 octobre, 11 h. 30 soir :

« Même état qu'hier, mais l'inquiétude augmente à chaque instant dans l'entourage de l'Empereur. La somnolence devient de plus en plus difficile à combattre et le malade paraît de plus en plus faible. La catastrophe est malheureusement considérée comme imminente. »

INFORMATIONS

Le recrutement du jury criminel

M. Leydet vient de déposer une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1873 sur le recrutement du jury criminel.

Aux termes de cette proposition, la liste des jurés ne serait plus dressée par les juges de paix, elle serait composée de tous électeurs sachant lire et écrire et âgés de quarante ans au moins et soixante ans au plus.

Une grève à Mons

La situation du marché charbonnier ayant nécessité une diminution des salaires dans quelques charbonnages du couchant de Mons, les ouvriers, prévenus de cet état de choses, ont annoncé leur intention de se mettre en grève lundi prochain.

Percepteur assassiné

Ajaccio, 25 octobre. — M. Santoni, percepteur de Prunelli di Fiumorbo, qui était parti pour opérer son versement à la recette des finances de Corte, a été assassiné en route. Les détails manquent.

Attaque d'un factionnaire

Marseille, 24 octobre. — Dans la soirée d'hier, un individu a tiré un coup de revolver sur le cavalier Féraud, du 9^e hussards, de

faction au parc à fourrages. Féraud n'a pas été atteint.

Malgré une battue immédiate faite par l'autorité militaire, conjointement avec la police locale, il a été impossible de retrouver cet individu.

LES DRAMES DE LA MER

On télégraphie de Brest :

Un drame des plus émouvants s'est déroulé avant-hier, au port de commerce.

Le nommé Alix, pêcheur, avait mouillé le matin son bateau dans un petit port abri situé sous le château. Trouvant la situation périlleuse, il sauta à terre pour le haler. A ce moment l'amarre cassa et le bat a, où se trouvaient l'enfant du pêcheur et un matelot, entraîné par le ressac, fut lancé par une mer démontée sur les rochers formant le soubassement de la jetée ouest du port de commerce, où il se brisa.

L'enfant et le matelot, jetés à plusieurs reprises sur ces mêmes rochers, se noyèrent sous les yeux du père affolé et de deux cents personnes impuissantes à leur porter secours.

Brest, 25 octobre. — Une explosion a eu lieu ce matin, à onze heures et quart, dans la chambre de chauffe du croiseur *Aréthuse*. Quatre hommes ont été tués, littéralement bouillis; six autres blessés dont un maître mécanicien, un deuxième maître et M. Terme, maître principal des constructions navales.

L'émotion dans la ville est indescriptible. Le préfet maritime s'est rendu aussitôt dans le port qui a été consigné, ainsi que l'hôpital maritime, où ont été transportés les morts et les blessés.

Bordeaux, 25 octobre. — Hier soir, en face du quai de Queyries, à Bordeaux, une embarcation ramenait à son bord l'équipage du navire français *Jeanne*, de Fécamp, composé de neuf hommes.

Tout à coup la barque chavira. Quatre hommes ont été sauvés, dont trois par le capitaine de la goélette *Persécérant*. Les cinq autres n'ont pas reparu.

CHINE ET JAPON

On dit que le quartier général japonais a été transféré à Soukshon, à 25 milles au nord de Ping-Yani.

La flotte japonaise fera de Chemoulpo sa base d'opérations d'hiver.

Les Japonais ont installé des magasins pour les approvisionnements et occupent tous les monuments publics.

On a été très ému à la suite de la nouvelle annonçant qu'une armée de 200.000 Tonghaks s'avancait sur Séoul.

A Pékin, la population reste calme.

Il y a cependant un certain mécontentement à la suite du renvoi de 50.000 ouvriers occupés aux travaux faits pour la célébration du jubilé de l'impératrice douairière.

Yokoama, 25 octobre. — Le maréchal Oyama qui était parti de Hiroshima avec un corps d'armée et que l'on disait hier avoir engagé un combat près de Port-Arthur avec les Chinois, a débarqué avec ses troupes à Seikiosso, sur le territoire chinois.

Les troupes japonaises qui se trouvaient dans le nord de la Corée ont traversé le fleuve Yalu et sont entrées en Mandchourie.

BULLETIN FINANCIER

25 octobre 1894.

Le marché, faible au début, s'est ensuite relevé en clôture, et en fin de séance on se retrouve sur nos rentes aux cours d'hier. Les transactions ont été des plus restreintes, il semble que l'on se recueille pour la liquidation. On n'a aucune nouvelle de Russie. L'argent paraît devoir se montrer un peu plus exigeant en liquidation. En résumé, il y a peu d'engagements nouveaux.

Le 3 0/0 après 101.20 finit à 101.35. Les actions de nos grands établissements de crédit sont peu animées et conséquemment varient peu. Le Crédit Foncier se traite à 897.50. Le Crédit Lyonnais cote 745.

Le Comptoir national d'Escompte est à 530. La Société Générale à 467.50.

Nos grands chemins sont assez bien tenus. Nous relevons le Lyon à 1,423.75 et l'Orléans à 1,470.

L'Italien est calme à 83.25. L'Extérieure reprend un peu sur les cours du début et finit à 70 1/2.

Les fonds ottomans sont calmes. Peu d'affaires sur les fonds russes.

Les actions de la Société d'exportation des chemins de fer orientaux sont à 543.75. Les recettes de la 38^e semaine sont de 250,000 fr., donnant une augmentation de 21,250 sur la semaine correspondante de 1893.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 26 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 12°
Midi,	755 m/m	au-dessus 15°
Hausse,	7 m/m	
Baisse,	9 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 10°

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 23 octobre

Scrutin sur l'ordre du jour proposé par M. Paschal Grousset après son interpellation, ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que l'égalité de-

vant la loi est le principe essentiel de la justice républicaine, invite le Gouvernement à faire ouvrir une instruction immédiate sur les agissements du Comité des Six et tous autres préparant un complot clérical ou royaliste, ou à déposer un projet d'amnistie générale des crimes et délits se rattachant à la période boulangiste, des délits de presse, de parole et de grève. »

Ont voté contre : MM. Coudreuse, de Grandmaison, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bougère et Guignard.

Union Saumuroise

Des anciens Combattants de 1870-71

AVIS. — Les anciens combattants de 1870-1871, désirant faire partie de cette Société, sont invités à se faire inscrire avant le premier novembre. Passé ce délai, les nouveaux adhérents auront à payer les cotisations depuis la fondation de la Société et ne prendront rang pour la retraite qu'à compter du jour de leur immatriculation.

Voici la lettre adressée à chacun des membres de la Société par M. le président Lamy :

« Monsieur et cher Compagnon d'armes, » Vous êtes prié d'assister à la réunion générale des anciens combattants de 1870-71, qui aura lieu le 1^{er} novembre, dans la salle de la Justice de Paix, à 1 heure après midi.

« Ordre du jour : Organisation du départ pour le cimetière. »

Ecole de cavalerie

Voici les noms des quinze aides-vétérinaires stagiaires qui viennent de commencer un cours à l'Ecole de Saumur :

MM. Soulet, Bidault, Carbon, Céillet, Huret, Sourrel, Médart, Duterein, Dupas, Pinel, Darbot, Saint-Denis, Darnagnac, Rémond, Chevalier.

L'assistance dans les campagnes

Les préfets vont recevoir des instructions pressantes pour obtenir des Conseils municipaux, pendant la session de novembre prochain, les crédits nécessaires à l'exécution, beaucoup trop retardée, de la loi d'assistance médicale dans les campagnes.

Les sommes à voter devront varier, selon les ressources départementales, de sept à dix centimes par habitant, plus un franc pour chaque indigent porté sur une liste d'assistance qui sera dressée dans la commune par les soins de la municipalité.

Les médecins, pharmaciens et sages-femmes devront se conformer au tarif des frais de visites arrêté par l'autorité préfectorale.

La mission qui se donne actuellement à Saumur est très suivie; les réunions sont de plus en plus nombreuses, et, à ce propos, nous informons nos lecteurs que la réunion de dimanche aura lieu à N.-D. des Arpilliers, à trois heures.

Une conférence pour les hommes sera en outre faite mardi soir à Saint-Pierre. Nos vaillants missionnaires comptent sur un grand nombre d'auditeurs.

Appel de la classe 1893

Dans la circonscription du bureau de recrutement de Cholet, les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe 1893 et ajournés des classes antérieures seront déposés dans les brigades de gendarmerie à dater du 28 octobre courant.

Les intéressés pourront les retirer contre émargement jusqu'au 5 novembre.

A partir de cette date, les ordres d'appel non retirés seront portés à domicile par la gendarmerie.

Objet perdu

Il a été perdu, mercredi, de la rue des Boires au quai de Limoges, une petite bache de voiture. — Prière de la rapporter chez M. Dechezelles, boulanger.

Ephémérides

27 octobre 1804. — Mandement de M^{sr} Montault, évêque d'Angers, prescrivant des prières publiques pour l'heureux voyage du Pape Pie VII en France.

27 octobre 1805. — *Te Deum*, à Saint-Maurice d'Angers, en actions de grâces des victoires remportées par l'Empereur sur les Autrichiens. Le soir, illumination de la ville.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Trait de probité

M^{me} Bodard, femme du chef de la gare de Saint-Martin-de-la-Place, ayant remarqué sur la voie un paquet, le prit, et, l'ayant développé, constata qu'il contenait des titres au porteur, représentant une somme approximative de 25,000 fr.

Aussitôt, M^{me} Bodard avisa son mari qui alla, en toute hâte, faire part à la mairie de sa trouvaille.

Peu d'instants après, une propriétaire de l'endroit, M^{me} B..., bien connue pour sa grande fortune qu'est loin, très loin, d'annoncer sa mise qui serait plutôt celle d'une malheureuse, se présentait à la gare et demandait, en proie à une inquiétude bien compréhensible, s'il n'avait pas été trouvé une liasse de titres. Quelle ne fut pas sa joie quand elle apprit qu'elle était aux mains du chef de gare.

Histoire, simplement, de mettre sa générosité à l'épreuve, celui-ci ne dit pas tout d'abord

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

C'était vraiment un splendide navire que ce yacht de 1,200 tonneaux. Sa carcasse et sa mâture de fer lui assuraient une résistance à toute épreuve. Ses murailles et ses cloisons étaient du plus beau teck. L'acajou avait fourni le revêtement de la dunette et des salles. Le capitaine du salon, de la salle à manger et des chambres était de cuir rouge, superbe, sur lequel retombait un tissu de satinette, précaution contre le froid.

— Oh! mademoiselle, s'écria Deshars avec un sincère enthousiasme, vos appartements flottants sont tenus comme un vrai hodoir.

Rien n'avait été négligé et le yacht était un chef-d'œuvre de luxe et d'élégance. Le cuivre, le nickel, l'orfèvrerie même soigneusement distribuée dans les cadres et les tableaux, à la bordure des hublots et des glaces, prenaient un relief éblouissant sous le moindre rayon de lumière. Un désir d'Hira avait garni de verres

teintés, d'un prix évidemment considérable, les fenêtres donnant sur la galerie. Ces vitraux répandaient dans le salon une clarté qui faisait rêver de l'Orient. Par une autre fantaisie non moins coûteuse, l'escalier de l'arrière avait une rampe en fer forgé.

Le pont donnait à l'œil l'impression non d'un bateau de plaisance, mais presque celle d'un bâtiment de guerre réduit à de faibles proportions. Avec sa passerelle, ses chaînes d'ancres, les manœuvres et les drisses tournées dans l'ordre le plus régulier aux cabillards de râteliers, ses trons de soute à charbon fermés par un capot de cuivre, ses deux espingoles de brooze sur l'avant et ses mitrailleuses Gatling sur l'arrière des machines, l'*Alcyone* présentait l'apparence d'une guerrière indépendante et fière. Ses deux baleinières en acajou, son canon, son *white* ou chaloupe à vapeur, accrochés à leurs porte-manteaux complétaient cet ensemble be liqueux. On voyait bien qu'un officier de la marine de l'Etat avait présidé à la construction et à l'aménagement de ce chef-d'œuvre. Il ne fallait rien moins que la vue du grément simplifié, des drisses, des écoutes, des amarres se manœuvrant au moyen de treuils tous par la vapeur, pour rappeler aux

visiteurs que l'on était à bord d'un navire d'armateur.

— Morbleu! s'extasia encore Deshars — je vous félicite, commandant. Il ne dépendait que de vous de prendre des lettres de course et de jouer les corsaires.

— Hé! hé! — fit Kerdistel en se rengorgeant, — je ne me le ferais pas dire deux fois, et ce n'est pas ma filleule qui s'y opposerait.

— Non, certes! appuya vivement Hira. Et, avec un gros soupir qui fit rire ses auditeurs, elle continua :

— Ah! les hommes! Ils ont pour eux toutes les joies!

On parcourut le faux-pont du poste de l'équipage de la machine. Celle-ci, activée par une double chaudière, réalisait les plus récents perfectionnements. Elle était à trois cylindres à haute pression et à triple expansion.

Comme on passait devant les chambres des maîtres mécaniciens, Kerdistel remarqua que celle de Dubreuil était fermée à l'intérieur.

— Vous avez deux maîtres mécaniciens à bord? — demanda Philippe.

— Oui — répondit le commandant.

— Le second de ces *pièds noirs* est une recrue que nous avons faite à Marseille : un sin-

gulier garçon, auquel je n'accorderais pas une confiance démesurée, bien qu'il soit à son affaire et qu'il connaisse à fond son métier.

En ce moment même, la porte de la cabine s'ouvrit. Dubreuil se rangea pour laisser passer les visiteurs. Son regard heurta celui de Philippe, qui ne put s'empêcher de dire à Hira :

— Mademoiselle, la figure de cet homme ne vous a-t-elle pas frappée?

— Non, répondit l'insouciant fille.

— Vraiment! C'est étrange. Il a pourtant une physionomie qu'on ne saurait oublier quand on l'a vue une fois.

Ni l'un ni l'autre ne put remarquer l'expression de haine farouche qui, un instant, avait fait luire, sous l'arcade sourcilière très creusée, l'œil fauve du maître mécanicien.

Il s'éloignèrent. Le moment du repas était venu.

Cepen lant Hira retint le jeune homme par le bras et le ramena au salon.

— N'oubliez-vous pas un ami? — questionna-t-elle riieuse.

— Un ami? fit Borsand surpris.

— Allons! Vous avez la mémoire courte. Je suis sûr qu'il ne vous a pas oublié, lui.

Elle n'en put dire plus long. Comme elle

que les valeurs avaient été trouvées par sa femme et il demanda quelle récompense elle donnerait à celui qui avait trouvé les vingt-cinq mille francs. Et voici ce qui lui fut répondu : « Une tasse de café ! »

Pas de commentaires, n'est-ce pas ? Ajoutons que M^{me} B... ne put donner les numéros de ces titres.

Tous nos compliments à M. et M^{me} Bodard qui ont fait preuve, en cette circonstance, d'une si grande honnêteté.

Conférence publique agricole

Dimanche prochain, à 1 heure, à la Mairie de Saint-Martin-de-la-Place, M. Morain, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique agricole sur les Céréales et les Engrais.

FONTEYRAULT

Accident du travail

Lundi soir, à 4 heures 1/2, le nommé Baudouin, charpentier, est tombé de la bâtisse de la nouvelle école communale, d'une hauteur de 10 mètres 20. Dans sa chute, il s'est luxé le péroné et fait de nombreuses contusions sans gravité.

M. le docteur Grosourdy, après lui avoir donné les premiers soins, l'a envoyé à son domicile, à Saumur, par une voiture spéciale.

C'est le deuxième accident depuis un mois à la même bâtisse.

Création de stations œnologiques

En considération de l'intérêt que comporte l'organisation dans les départements viticoles du Midi des stations chargées de faire une étude spéciale de la vinification et de la bonne conservation des vins, et vu les demandes des conseils généraux du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et du Gers, M. Viger, ministre de l'Agriculture, vient de décider qu'un concours sera ouvert à Paris, le 8 avril prochain, à l'Institut national agronomique, pour le choix de deux directeurs de stations œnologiques à organiser dans les départements mentionnés ci-dessus.

Ces directeurs devront consacrer tout leur temps aux recherches d'études spéciales que comportent la vinification et la bonne conservation des vins. Ils seront tenus de répondre à toutes les demandes de renseignements qui leur seront faites par les viticulteurs. Enfin, pendant les trois mois qui précéderont la vendange, ils feront des conférences publiques dans lesquelles ils feront connaître le résultat de leurs travaux et recherches et indiqueront les meilleurs procédés à employer pour la vinification et la conservation des vins, ainsi que pour la préservation ou la guérison des maladies des vignes.

Chaque directeur recevra un traitement annuel de 5,000 francs qui, au bout de trois ans, pourra être porté à 6,000 francs.

Après lecture de cette information empruntée au *Petit Temps*, nous nous demandons pourquoi on établit pas, dans l'Anjou, une station œnologique. Nos vignobles et nos vins méritent certainement les études et les soins qu'on semble réserver aux produits du Midi.

Allons, messieurs du Conseil général, mes-

poussait la porte, d'un bond qui l'ébranla, Dhole s'était jeté littéralement au cou de l'officier et lui manifestait bruyamment la joie de le revoir.

— Ah! mon pauvre Dhole! — s'écria Philippe flattant l'animal de ses caresses.

En même temps que le chien, trois chats angoras, superbes, s'étaient levés d'un angle du salon, et baillaient en s'étirant de toute leur longueur ou en arrondissant leur échine soyeuse. Deux tourterelles blanches venaient, elles aussi, se poser sur les épaules d'Hira.

— Que dites-vous de ma ménagerie ?

L'officier sourit, puis avec une nuance de tristesse dans le regard et dans la voix :

— Oui, dit-il, je vois que vous avez le cœur trop bien rempli pour qu'il y puisse rester de place...

Elle ne laissa pas achever.

— Oh! Taisez-vous, c'est mal, c'est bien mal ce que vous dites là.

Il la considéra surpris de cette violence d'émotion. Des larmes tremblaient à ses paupières.

Mais cela ne dura guère. Déjà les convives s'assemblaient autour de la table du dîner.

(A suivre.)

seigneurs nos députés, — M. de Grandmaison particulièrement, — en route ! et enlevez d'assaut la station cenologique que nous n'avons pas volée.

ANGERS

Le budget de l'Exposition

Le budget de l'Exposition de 1895 a été examiné dans la séance tenue mardi par le Comité supérieur. Les principales bases ont été arrêtées à peu près comme suit :

Dépenses générales, 493.317 fr., qui seront en partie couverts par les sommes suivantes :

Crédit du Conseil général	25.000
Recettes d'emplacements	52.500
Bons	214.000
Crédit de la ville	150.000
Total	441.500

Si l'on retranche 441.500 de 493.317, il restera un déficit de 51.817, que l'on espère couvrir par la vente des tickets d'entrée et par une subvention demandée à l'Etat.

Jusqu'ici la balance semble pouvoir se faire assez facilement entre les recettes et les dépenses. Mais, dans ces dernières, les frais de la Commission des fêtes ne sont compris que pour 50.000 fr. Or, MM. les Commissaires déclarent qu'avec pareille somme on ne peut rien organiser de sérieux. C'est donc de ce côté qu'on doit rajouter de voir se creuser un trou énorme et qu'on doit bien calculer avant de se lancer trop loin.

Le pauvre diable

Les 24 septembre dernier, les agents de police du deuxième arrondissement d'Angers venaient prendre à son domicile un cordonnier de cette ville et l'emmenaient au commissariat. Là, on le mit au violon, puis on l'interrogea en détail sur l'emploi de son temps à une date qu'on lui précisa — il s'agissait d'un vol considérable qui a eu un grand retentissement dans la ville ; — mais le pauvre diable, ignorant parfaitement ce qu'on lui voulait, s'embrouilla dans ses explications, si bien que, séance tenante, on le ramena chez lui et l'on perquisitionna pour retrouver quelques traces des valeurs disparues.

On trouva... un franc! Après quoi on le réintégra au poste et au violon, où on l'oublia jusqu'au lendemain deux heures après midi. C'est à ce moment seulement — vingt-trois après son arrestation!! — qu'on pensa à lui apporter un morceau de pain.

Mais pasions. A quelques heures de là, il est conduit au Parquet, où il apprend enfin de quoi on l'accuse. On le confronte avec deux personnes qui prétendaient l'avoir vu le jour du vol près de la maison dévalisée, et finalement on l'écroute à la maison d'arrêt.

Un jour se passe, puis deux, puis dix, puis vingt, et le malheureux cordonnier reste toujours dans sa cellule sans aucune nouvelle, pleurant, rageant, songeant à sa femme et à ses deux enfants qui peut-être n'ont pas de pain.

Enfin il s'avise d'écrire à M. le juge d'instruction. Sa lettre part et samedi soir, 20 octobre, les portes de la prison lui sont ouvertes, sans la moindre explication. Il avait subi 28 jours de détention!

(Journal de Maine-et-Loire)

Le meurtre de Feneu

Le cadavre de Chartier, victime de la triste scène que nous avons racontée mardi, a été amené à Angers et soumis à l'autopsie mercredi matin. M. le docteur Legludic, médecin légiste, a déclaré, nous affirme-t-on, à la suite de son examen, que le malheureux jeune homme avait succombé à l'asphyxie. Il serait donc à supposer que Lecoq, au lieu de lui avoir donné, comme il le prétend, un simple coup de poing sur la tête, l'aurait maintenu sous ses genoux avec violence, et l'aurait ainsi étouffé, en lui comprimant la poitrine par exemple.

Il n'en reste pas moins, dans cette affaire, un certain mystère qu'il serait bon d'éclaircir.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 26 octobre. — Yvonne-Marie-Louise Paul, à l'Hospice.

Chronique Agricole

Les engrais du blé

(Suite et fin)

Il faut tenir compte aussi des récoltes auxquelles le blé succède.

1^o S'il succède à la jachère fumée, on le sème de bonne heure, et il faut moins d'acide phosphorique, quoique le pauvre Baugois en demande toujours.

2^o S'il succède au maïs, il ne réussit pas toujours ; après la betterave il est semé tard, et il faut lui donner du superphosphate pour hâter la maturité ; après la pomme de terre, il en faut un peu moins.

3^o C'est après les fourrages, sarrasins, vesceau, que la terre est la mieux préparée ; elle a été bien façonnée, et quoique ces fourrages aient absorbé pas mal d'acide phosphorique, une dose moyenne d'engrais phosphaté suffit.

4^o Mais après les trèfles réussis, cette dose moyenne ne suffit plus ; on est obligé de labourer mince, et le blé a moins de terre disponible, sans compter qu'il y a excès d'azote et appauvrissement d'acide phosphorique, que le blé est semé dans une terre laissée inculte et non ameublée, et qu'il faut corriger toutes ces causes d'échauffages par l'apport d'un excès, 400 kil. au moins de superphosphate.

Quant à l'azote, grosse affaire que l'azote, dont on ne tient vraiment pas trop compte en culture, j'y reviendrai largement la prochaine fois, mais je répète ce que j'ai déjà dit, que nos terres à blé, cette année, manqueront sûrement d'azote.

La principale source de l'azote, à la ferme, est le fumier dont on a fait depuis deux ans des quantités assurément insuffisantes. Une autre source est la culture des plantes fourragères, trèfle, luzerne, vesceaux, qui laissent dans le sol par leurs racines des doses considérables d'azote, et les microbes nécessaires pour les mettre en œuvre. Depuis deux ans, trèfles, luzerne, vesceaux ont mal réussi ; et il n'est pas téméraire d'affirmer que les quantités d'azote fabriquées depuis ce temps sont moitié moindres que d'habitude. Ajoutons que cette année il a été fait deux fois plus de seigle, que le blé a rendu deux fois plus de paille, beaucoup plus de grains, que la betterave et la pomme de terre rendront trois fois plus, et que, par conséquent, l'épuisement du sol est beaucoup plus considérable que d'habitude, et l'on conclura sûrement que toutes nos terres à blé auront sûrement besoin, cette année, d'engrais azotés.

Or, malgré l'opinion contraire, les expériences de l'an dernier ont montré que les engrais azotés, même solubles, même les nitrates, doivent être employés à l'automne. Voilà pourquoi nous conseillons :

1^o Blés semés de bonne heure, terres de landes et terres sèches, 70 kilos nitrate de soude.

2^o Terres moyennes, 50 kilos.

Pour ceux qui n'aiment pas les mélanges, nous conseillons :

Terres de landes et terres froides, 200 kil. engrais F n° 1 ; scories, 400 kil.

Autres terres, 300 kil. F n° 2, avec 100 kilos superphosphates en plus, en cas de besoin.

Ce qui est bon là avec des feuilles de betteraves, est médiocre ailleurs avec du fourrage qui est cette année aussi abondant que médiocre de qualité. Bref, on complétera une nourriture débilante, avec une nourriture insuffisamment fortifiante sans prendre garde que nos races de bestiaux améliorés ont déjà, à la suite du jeûne forcé qu'elles ont subi depuis deux ans, une santé généralement affaiblie, que la tuberculose paraît avoir fait chez nous des progrès considérables depuis un an et qu'on ne pourra l'enrayer qu'à l'aide d'une nourriture riche et appropriée.

L'année dernière nous aurions nommé le toutteau, cette année nous n'hésitons pas à désigner le son, nourriture moins azotée, mais plus riche en amidon, qui viendra utilement corriger ce qui manque à tous nos fourrages, dans une année où le soleil a été si avare de ses rayons.

Le nombre de personnes atteintes de *maladies de l'estomac*, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elle ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La *Tisane Dussolin* remplit admirablement ce but ; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la *Tisane Dussolin*.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom *Tisane Dussolin*. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Octobre 1894

3 0/0	104 25
3 0/0 amortissable	99 90
3 1/2	108 05

Clôture irrévocable et sans remise le 4 Novembre 1894.

POUR CONSERVER SA VUE M. COURTOIS

Directeur du grand Magasin d'Optique
Place de l'Hôtel-de-Ville

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louchée ou malade, à venir rendre visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opération ni remède. C'est toute une révolution accomplie dans ce genre de traitement, qui est de la plus grande simplicité.

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 heures à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

PRIX : 3 FRANCS, SOINS COMPRIS

Extraction de dents gratis.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du
27 octobre 1894

RUSSIE : Le Tsar sur la terrasse du château de Livadia. — Le Tsarevitch. — La princesse Alice de Hesse. — La famille impériale de Russie.

DEPARTEMENTS : Pontivy. Le monument commémoratif de la Fédération Bretonne-Angevaine.

BELGIQUE : Manifestation dans les rues de Bruxelles, à l'occasion des élections.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE : Mendiants Coréens mangeant du riz. — Un coolie coréen. — M. Bigot, correspondant du *Monde Illustré*, devant le poste de police. — Le port de Tusan. — Une rue à Tusan. — Arc de triomphe élevé à Séoul en l'honneur de la victoire de l'armée japonaise. — Agents de police administrant la bastonnade à un voleur, d'après les croquis de M. Bigot, envoyé spécial du *Monde Illustré*.

BEAUX-ARTS : *Sur la plage*, tableau de M. Genex.

LES MOIS ILLUSTRÉS : Octobre. *Le marchand de marrons*, dessin de M. Marold.

En supplément : *La guerre navale de 190...*, illustration de M. Léon Couturier.

Le numéro : 50 centimes

MARCIÉS

LONGUÉ, foire du 18 octobre

Blé-froment, l'hectol., 12 50 à 13 fr. — Seigle, 7 50. — Orge, 40 fr. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, le double-déc., 1 fr. — Foin, la charretée de 780 kilog., 45 à 50 fr. — Paille, 25 à 28 fr. — Pain, les 6 kilog., 1 50. — Bearre, le 1/2 kil., 4 05. — Œufs, la douz., 4 fr. — Volailles (la couple), 4 à 7 fr.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Gémestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT. — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. Livraison à Domicile.

Etude de M^e TEXIER, notaire à Lusignan (Vienne).

A VENDRE

Par adjudication volontaire
En l'étude et par le ministère de M^e TEXIER, notaire à Lusignan
EN 13 LOTS
Le Dimanche 28 Octobre 1894, à une heure de l'après-midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après, savoir :

1. Lot. — Un CHATEAU récemment construit, appelé le Château du Mureau, situé à 300 mètres de la gare de Lusignan, avec vastes servitudes, jardins, etc.

Ce château comprend :
La réserve du Mureau, d'une contenance de 16 hectares ;
Et la métairie du Mureau, d'une contenance de 32 hectares

Mise à prix : 100,000 fr.
2. Lot. — Un bois taillis, appelé Bois-du-Petit-Parc, situé à Lusignan, de 22 hectares.

Mise à prix : 14,000 fr.
Réunion des deux lots, après l'adjudication séparée.

3. Lot. — Une métairie, appelée Métairie de la Proutière, commune de Menigoute (Deux-Sèvres), d'une contenance de 55 hectares.

Mise à prix : 70,000 fr.
4. Lot. — Une métairie, appelée Métairie de la Laurencière, commune de Menigoute, d'une contenance de 29 hectares.

Mise à prix : 30,000 fr.
5. Lot. — Une maison, située à Lusignan, rue Galice, occupée par M. le Percepteur.

Mise à prix : 5,000 fr.
6. Lot. — Une autre maison, située aussi à Lusignan, rue Galice, touchant à la précédente.

Mise à prix : 6,000 fr.
7. Lot. — Un jardin en coteau, situé à Lusignan, d'une contenance de 13 ares environ.

Mise à prix : 1,000 fr.
8. Lot. — Un autre jardin en terrasse, aussi à Lusignan, d'une contenance de 24 ares.

Mise à prix : 2,000 fr.
9. — Une remise, à Lusignan, rue Galice, avec fenil dessus.

Mise à prix : 1,200 fr.
10. — Une écurie, à Lusignan, même rue Galice.

Mise à prix : 700 fr.
11. Lot. — Une autre écurie, à Lusignan, même rue Galice.

Mise à prix : 500 fr.
12. Lot. — Une autre écurie, à Lusignan, même rue Galice.

Mise à prix : 500 fr.

Réunion des 10^e, 11^e et 12^e lots après l'adjudication séparée.

13 Lot. — Un jardin, à Lusignan, appelé Jardin de la Rivière, longeant la rivière la Vonne.

Mise à prix : 1,500 fr.

Total des mises à prix : 232,400 fr.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.
S'adresser, pour traiter et connaître les conditions de la vente, soit à M. BAUDRIN, propriétaire à Poitiers, rue des Arènes, soit audit M^e TEXIER, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE Maison d'Habitation

Sise à Saumur, 5, rue des Basses-Perrrières,

Avec trois Caves en roc.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lèves.

ADJUDICATION

Le dimanche 28 octobre 1894, à la mairie de Saint-Martin-de-la-Place.

En totalité ou en détail

De la Closerie

De la Clairjaudière

Commune de Saint-Martin,

Proche le chemin de fer, d'une contenance de 4 hectares, dépendant de la succession de M. Hippolyte THUAU, des Tuilleries.

Ferme annuelle : 660 francs.

Pour plus de détails, voir les affiches ou la désignation parcellaire est établie.

A VENDRE excellent Vin rouge vieux en bouteilles.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS Les créanciers de M. VINCENT BODINEAU, de Villebernier, sont priés de se présenter, d'ici huit jours, chez M. Thierry, épicière à Villebernier.

AU CORDON BLEU

Placement de domestiques des deux sexes

VRAIS GENS DE MAISONS

M^{me} ANNA

Rue du Palais-Tribouillet, 5 SAUMUR

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 5, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

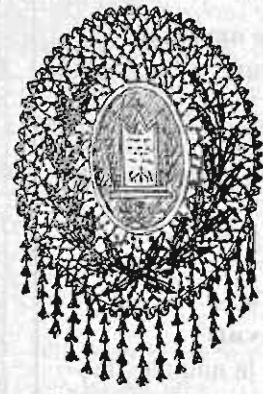
TENTE-SALON

FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX

d'Articles

FUNÉRAIRES



Couronnes

BOURRELETS

Pots et Bouquets

PERLES, MÉTAL

Et Porcelaine

Articles riches, demi-riches et ordinaires
PRIX TRÈS MODÉRÉS

DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur
En face la Librairie Milton

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUCHEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^e Coloniale, la boîte 2 80	
Menier, 1/2 kil.	1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n ^o 3, —	1 60	Biscuits recommandés	
C ^e Coloniale, —	2 20	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, —	1 20	Madeleines-Champagne, dl.	1 30

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour **35 francs** un **COSTUME COMPLET** drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.